

Histoire et Archéologie spadoises.

Villa royale Marie-Henriette

SPA.

BULLETIN TRIMESTRIEL



Septembre
2004

Bureau de dépôt 4900 SPA

Histoire et Archéologie Spadoises

A.S.B.L.

Avenue Reine Astrid, 77 b

4900 SPA

35e année

Septembre 2004

BULLETIN N°119

Sommaire

– Visite de Nos Souverains	J. Toussaint	99
– Message à Fidelio : Bronromme septembre 1944	R. Sart – M. Joseph	101
– Vernissage de l'expo "Spa s'affiche"		108
– La vie romanesque de Georges Neyt (suite)	A. Andries	111
– Les Spadois contestent la comte avoine (suite)	A. Doms	130
– La Société Spa-Attractions	M. Poncelet	136

Éditeur responsable: Mme Juliette COLLARD, 57 Boulevard Renier– 4900 Spa – Tél.: 087/77.33.56

Tirage trimestriel du bulletin: 500 exemplaires.

Les auteurs conservent seuls la responsabilité des articles insérés.

Avec le soutien de la Communauté Française (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales).

Avec l'appui financier de la Ville de Spa et de son Centre Culturel.

L'ASBL « HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE SPADOISES »

Assure la gestion des Musées de la Ville d'eaux.

LES MUSEES DE LA VILLE D'EAUX sont accessibles

- De 14 à 18 h.
 - tous les jours
 - du 1^{er} juillet au 30 septembre
 - durant les vacances scolaires de Pâques et de Toussaint
 - les week-ends
 - de la mi-mars à fin novembre
- Fermeture hebdomadaire : le mardi
- Ouverture pour les groupes sur demande préalable

Le prix d'entrée est de 3 € pour les personnes individuelles, 2 € pour les groupes, et 1€ pour les enfants.
Les membres de l'ASBL, leur conjoint et leurs enfants de moins de 15 ans ont la gratuité.

LA REVUE HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE SPADOISES

- trimestriel qui paraît en mars, juin, septembre et décembre.
- La cotisation annuelle est de 15 € (n° de compte: 348-0109099-38)
- Les anciens numéros sont disponibles au prix de 3,75 € au comptoir du musée ou au prix de 5 € par envoi postal.

ILLUSTRATION DE COUVERTURE

Affiche de Rouget « Spa Lawn Tennis Club : concours internationaux de 1907 » éditée par J.E. Goossens à Bruxelles (coll. Musées de la Ville d'eaux- Spa)

NOUVEAUX MEMBRES

Monsieur Eric Voos
Monsieur Jacques Brodure
Monsieur José Gaspar
Monsieur Henri Simon
Monsieur Jean Christiane
Monsieur Gryglewicz
Madame Joselyne Couvreur
Madame Francine Toussaint
Monsieur Alexandre Hanlet
Mr et Mme Beroudiaux
Madame Siska Moffarts
Monsieur Charles Cornet

DONS

Madame Dresse de Lébioles
Mr et Mme de Lannois
Madame Mary Henderickx de Gruttola
Madame G. Close
Madame Marguerite Peltzer
Monsieur Arnaud de Spa

*Le 27 avril 2004, visite de Nos Souverains à la Villa royale Marie-Henriette,
Musée de la Ville d'eaux*

A la fin du mois de février déjà, la rumeur circulait dans la ville d'une prochaine visite officielle à Spa de nos souverains.

Celle-ci nous fut bientôt confirmée par M. le Bourgmestre Joseph Houssa. Cette visite aurait lieu le mardi 27 avril avec, après l'accueil protocolaire à l'ancien établissement des bains de la Place Royale, la visite des nouveaux thermes, de Spa-Monopole pour terminer par un déjeuner de travail au domaine de Bérinzenne.

Mais Leurs Majestés avaient aussi exprimé le désir de pouvoir distraire quelques minutes à ces manifestations officielles, pour effectuer une visite privée à la résidence spadoise de la Reine Marie-Henriette, actuellement occupée par le musée de la Ville d'eaux.

Nous eûmes ainsi l'honneur, Marie-Thérèse Ramaekers, et Marie-Christine Schils, conservatrices du musée, Marc Joseph, secrétaire de l'A.S.B.L. Histoire et Archéologie spadoises et moi-même d'accueillir, vers 12 heures, le Roi et la Reine, accompagnés du Bourgmestre et de quelques personnalités, dont Monsieur Bolland, gouverneur de la Province de Liège et Monsieur Van Cauwenberg, ministre-président de la Région wallonne.

Nous avons pour l'occasion rassemblé au long des salles du rez-de-chaussée portraits, objets et documents rappelant les nombreux séjours de la Reine Marie-Henriette à Spa, objets déjà exposés il y a deux ans lors de l'exposition consacrée au centenaire du décès de la reine dans notre ville.

La visite, guidée par Marie-Christine Schils, intéressa vivement le Roi, qui posa différentes questions sur la vie de la Reine Marie-Henriette à Spa, tandis que la Reine marquait davantage d'intérêt pour les objets en bois de Spa.

Le bouquet de fleurs des champs de Brodure suscita l'étonnement émerveillé du Roi et, dans un premier temps, le scepticisme de la Reine, qui semblait difficilement croire qu'il fût entièrement en bois !





En fin de visite, Madame Ramaekers, notre conservatrice, remet aux Souverains un exemplaire relié de l'ouvrage publié à l'occasion de l'exposition du centenaire « Le choix d'une reine, Marie-Henriette à Spa ».

Prévue pour un quart d'heure, la visite des Souverains dura près du double. Il était, en effet, près de 12 h 30 lorsque le Roi et la Reine quittèrent le musée pour la suite de leur visite, sous les applaudissements des nombreuses personnes venues leur souhaiter la bienvenue à Spa.

Jean Toussaint
Président d'Histoire et
Archéologie spadoises



(Illustrations B. LORQUET - WEBREPORTAGE.BE)

Message à Fidelio : Bronromme septembre 1944

La commémoration du 60^{ème} anniversaire de la libération de Spa, le 10 septembre 1944, par le 4^{ème} Corps de Cavalerie motorisée, appartenant à la 3^{ème} Division blindée de la Première Armée des Etats-Unis, est l'occasion d'évoquer les résistants belges qui, au sein de divers groupes tels que l'Armée Secrète (A.S.), les Partisans Armés ou le Mouvement National Belge, se sont opposés quelquefois les armes à la main à l'occupant allemand. Le texte ci-dessous est « illustré » par des extraits d'un entretien avec René Sart qui, engagé dans l'A.S. en 1943 (son emploi de facteur lui permettait de filtrer le courrier envoyé à l'attention de l'occupant) et incarcéré 15 jours avec ses parents en avril 1944 (son frère aîné était recherché par les troupes allemandes à cause de ses activités avec le Front de l'Indépendance de Verviers), était, avec ses 17 ans ½, le plus jeune résistant lors des événements que nous allons évoquer.



*René Sart et Gaston Ruwet,
le 10 septembre 1944
(coll. privée).*

Il faut d'abord savoir que le Groupe 44 de l'A.S. dépendait du C.T.1 (Verviers) et faisait partie du Secteur 2 de la Zone V. Il disposait d'un état-major et de 3 sections, qui chacune avait sa zone d'activité : S.125 à Spa ; S.126 à Sart, Solwaster, Jalhay, Francorchamps et S.127 à Stavelot ; le Groupe 44 avait également la responsabilité de deux zones de parachutage : la plaine *Xénophon* à Solwaster et la plaine *le Chevreuil* à Bronromme. Pour cette dernière, deux terrains étaient prévus.

Voici une chronique des actions de l'Armée Secrète Groupe 44 S.125 à Spa lors des derniers jours de l'occupation.

Le 2 septembre 1944, le commandant de la Zone V prescrit de mobiliser les troupes de tous les refuges (c'est-à-dire les centres de mobilisation des unités) sauf un et ceci pour le lendemain 19 heures. Les hommes doivent se grouper aux alentours des refuges avec un maximum d'armes, de matériel et de nourriture. Le lieutenant Joseph Gillet, commandant du Groupe 44, installe son poste de commandement à la ferme Langen ; le refuge de Bronromme accueille le lendemain une quarantaine d'hommes.

Le 4 septembre, ce sont plus de 250 hommes qui ont rejoint le refuge, mais les armes ramenées le lendemain par le sous-lieutenant Schulte, après la capture de 12 soldats russes, ne suffisent pas à équiper tout le monde.

(...) avec mon père, nous nous sommes rendus chez le pharmacien Vandeghen, puis chez M. David, rue des Lanciers, puis par le chemin des Moutons jusque Creppe chez Jean Simon, facteur, où nous avons attendu M. Bourguet, garde forestier. Entre chien et loup, sous la conduite de ce dernier, nous avons quitté Creppe pour Bronromme via Lébioles et Fond Crasse. Le garde forestier nous a permis d'éviter les patrouilles et servi de guide jusqu'à Bronromme. (...) une fois là, j'ai été étonné du nombre de résistants déjà présents et de leur identité, car pour beaucoup, c'était une surprise (...)

(...) vu qu'il n'avait pas assez d'armes, ni de nourriture, M. Gillet a renvoyé des hommes chez eux et ne sont restés que ceux qui étaient recherchés ou qui avaient déjà été arrêtés par les Allemands (...) il ne restait plus qu'une centaine d'hommes.

La journée du 6 septembre se passe en patrouilles et en guérillas sur les routes de Malchamps et à Stoumont : pose de clous à trois pointes et feu nourri de quelques minutes. Une patrouille pousse une reconnaissance jusqu'à Balmoral et en ramène 5 prisonniers ; elle augmente de ce fait aussi le faible armement.

Le 8 septembre, arrivée du capitaine Courtois (ceci est le nom de guerre du major Cassart) et de sa troupe de 7 parachutistes largués à Somme-Leuze ; ils sont accompagnés par le sergent mitrailleur américain Philip Cimino rencontré en cours de route. Après un contact radio avec Londres rapidement établi, il annonce un parachutage de matériel pour lui et ses hommes, mais également pour le secteur. Des sapins sont abattus pour réaliser deux obstacles sur la route du château de Bronromme.

Le 9 septembre au soir, le parachutage est confirmé par le message suivant *Message pour Fidelio : le Chevreuil est un animal très rapide, il aura deux petits, ce soir* et il s'effectue vers 22 heures. Outre des containers, un officier et 11 nouveaux hommes rejoignent la troupe du capitaine Courtois. La nuit est mise à profit pour récupérer le matériel largué et monter les armes ; quand l'aube apparaît, ces travaux ne sont pas encore terminés.

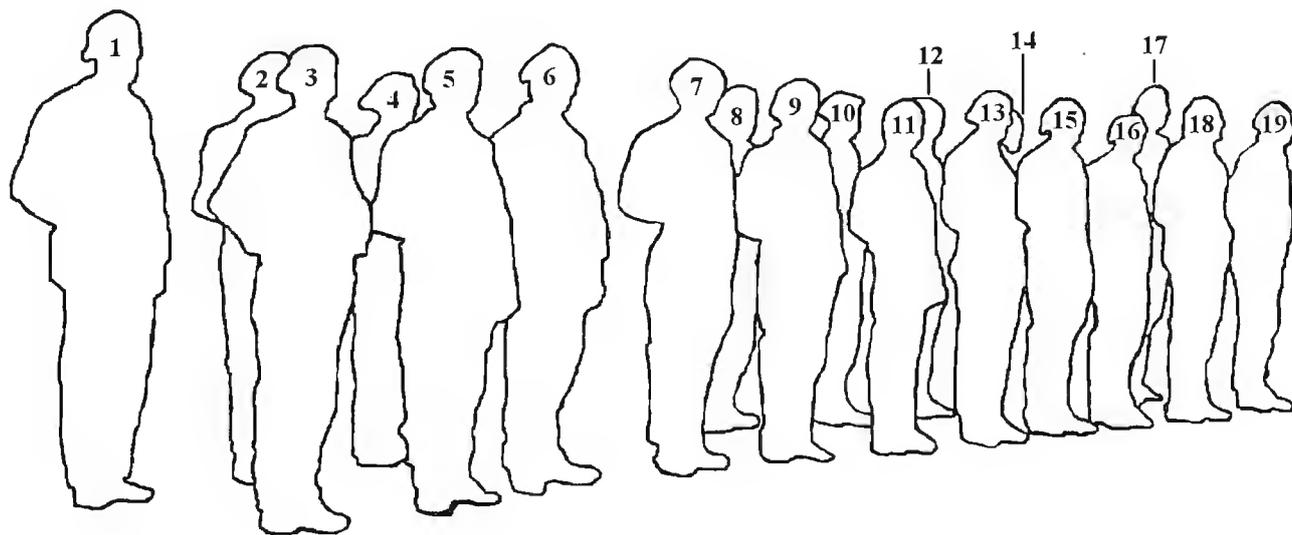
(...) on a lâché 12 parachutistes et pour moi, il y avait 80 containers d'armes et de munitions (...) il devait y avoir un costume militaire parce que l'Américain qui était avec nous à Bronromme, Phil Cimino, c'était un mitrailleur de bombardier et dans les messages envoyés à Londres, on demandait un costume militaire pour qu'il puisse se battre en uniforme et je vois toujours au moment où les containers arrivaient au château et qu'on les ouvrait, le premier travail de Phil Cimino, c'était vite de fouiner pour voir si le container avait son uniforme (...) j'ai vu Phil Cimino prendre le costume qui lui était destiné, l'enfiler en hâte pour pouvoir se battre (...) Donc on a commencé alors à nettoyer les armes, parce qu'elles venaient d'un dépôt, elles étaient pleines de graisse, donc il fallait les nettoyer, les mettre en ordre pour pouvoir les utiliser (...)

Le 10 septembre, alors que les Américains libèrent Spa, vers 11 heures, les sentinelles avertissent que l'ennemi approche des obstructions placées sur la route. L'une d'entre elles ouvre le feu. Le contact est établi et, alors qu'une section part à l'assaut de front, en vue de fixer l'adversaire sur sa position, une autre l'attaque sur son flanc, tandis que le capitaine Courtois et ses hommes tentent de compléter cet encerclement.

Lors de l'alerte, j'étais en train de surveiller (armé d'un pistolet 7,65 contenant 6 cartouches) 7 Russes qui pelaient les pommes de terre. (...) nous avons cavale jusqu'au château devenu le poste de commandement (...) M. Gillet a demandé une escouade de volontaires pour aller face aux Allemands (...) Nous ramassons des armes et des chargeurs de munitions (...) Après être passés sous les deux obstructions, nous sommes venus face aux Allemands (...) A un moment donné, les armes allemandes ont commencé à cracher le feu..., on était dans le fossé et dire que l'on n'a pas eu peur, cela n'existe pas (...) moi je serais bien entré dans un trou de souris tellement cela crachait, je ne savais pas ce que c'était d'aller au feu, là j'ai eu le baptême (...)



Le peloton rassemblé face à l'église et chargé de rendre les honneurs aux funérailles de leurs camarades Résistants A.S. tombés face à l'ennemi. (Coll. privée)



- | | |
|------------------------|-----------------------|
| 1. Joseph Légipont | 2. |
| 3. Julien Anthierens | 4. Robert Thonart |
| 5. Armand Baguette | 6. Jules Hébert |
| 7. Emile Piette | 8. René Sart |
| 9. Braipson | 10. Désiré Sart |
| 11. Antoine Barthélémy | 12. Raymond Honhon |
| 13. R. Hutsemekers | 14. Jacques Bertrand |
| 15. Armand Lejeune | 16. |
| 17. Charles Stevens | 18. J. Van de Ghinste |
| 19. | |

L'ennemi se replie, mais Philip Cimino ainsi que le sous-lieutenant Schulte qui tentait de le secourir, sont les premiers tués. Le contact est gardé et les combats continuent jusque vers 16 heures. Durant ceux-ci, un char et un camion allemands sont détruits à l'aide d'un bazooka.

Après 16 heures, nous avons décroché et M. Gillet a dit à mon escouade de redescendre à Spa (...) à ce moment-là, les Allemands ont commencé à tirer aux mortiers (...) Nous sommes revenus par Creppe, la plaine militaire (descendue en tirailleur pour prévenir la présence de soldats allemands), l'avenue des Lanciers, puis de l'avenue Clémentine jusqu'à l'Hôtel de Ville, nous avons marché au pas (...)

Vers 18 heures, les sentinelles signalent le retour en force des Allemands avec du matériel lourd : chars et mortiers. Le commandant du refuge ordonne à ses troupes de se replier à couvert, mais les troupes ennemies y ont pris position et les Résistants sont pris sous le feu ennemi ; au passage d'un coupe-feu dégarni, Roger Pirotte est mortellement atteint.

Le 11 septembre, le Groupe 44 se reforme à Spa et à partir de ce moment, la S.125 effectue des opérations de nettoyage dans tout le secteur de Spa, puis sa zone d'opération est étendue aux régions d'Eupen et Malmédy. Ces opérations de police dureront jusqu'au 15 octobre 1944, date de la démobilisation officielle des Résistants.

René Sart, Marc Joseph

Bibliographie

- *La libération de Spa et de sa région : En route with the First Army* par François Bourotte. Spa, 1994.
- *Spa et les Américains* par Georges R. de Lame.
- *Rapport d'activité du Secteur 2 de la Zone V depuis la mobilisation jusqu'à la démobilisation* par le Major Gohy, commandant le Secteur.
- *La résistance dans la région de Spa durant la dernière guerre* par Marcel Hurdebise. Ecole Royale Militaire, 1962 (Mémoire).
- *La vie d'un résistant dans la région de Spa pendant la Seconde Guerre Mondiale* par Henry Sody. Haute Ecole de la Communauté française Charlemagne, 2001-2002 (Mémoire).
- *Bronromme* par Georges Spailier. Spa : Editions J'ose.

Vernissage de l'exposition « Spa s'affiche »

Monsieur le Bourgmestre,
Madame l'Echevine,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir à notre traditionnelle exposition d'été, et cela, après une césure d'un an, occasionnée, comme il a déjà été dit, par les travaux de restauration de la toiture du musée.

Pour reprendre la citation d'un humoriste en d'autres circonstances « Oui, je crois que vous avez bien fait de venir ! ». Car, sans forfanterie aucune, l'exposition, consacrée à l'affiche spadoise avant 1914 est belle, et, qui plus est, belle uniquement des collections du musée, que celui-ci a su acquérir ou conserver au fil du temps pour vous les montrer aujourd'hui.

Cela a, évidemment, nécessité un travail important et beaucoup de bonnes volontés, que je me dois de remercier ici.

Je dois remercier, tout d'abord, les services communaux sans lesquels nous n'aurions pu monter l'exposition. Monsieur Daniel Charlier, contrôleur des travaux, et MM. Delsaux et Grandrap, pour les travaux de peinture et de menuiserie, ainsi que M. Gobert et son équipe, pour l'ensemble de notre décoration florale.

Je dois, évidemment, remercier les membres de notre Conseil d'administration, qui ont travaillé à la mise en œuvre de l'exposition, et tout particulièrement le couple Marie-Christine Schils – Patrick Charlier, ce dernier, capable de résoudre dans l'instant ou presque, les problèmes qui auraient pu se poser, ... et qui se sont, en fait, posés !

Nous avions espéré vous accueillir dans les jardins de la Villa royale et vous faire apprécier la décoration florale particulièrement réussie. Le temps ne l'a pas permis. Nous nous retrouvons, donc, dans l'ancienne salle des fêtes de la Villa de la Reine, obligeamment mise à notre disposition pour la circonstance par le juge de Paix, M. René Doyen, que je remercie également.

Notre conservatrice-adjointe, Marie Christine Schils, après d'autres remerciements, va vous présenter en quelques mots notre exposition.

J. Toussaint
Président

Mesdames et messieurs,

Contrairement aux usages, j'aimerais commencer ce laïus en vous dévoilant le nom des personnes qui, ensemble, ont réussi ce nouveau pari, pour votre plaisir et celui de tous les visiteurs qui, au cours de cet été, auront la bonne idée de pousser notre porte.

Je classerais ces personnes en deux catégories :

Les metteurs en œuvre, déjà cités par notre président et auxquels j'ajouterais le nom d'Annick Jean, ma précieuse collègue. Il y a aussi les « metteurs en valeur » qui sont au nombre de trois, trois artisans hors pair qui ont mis tout leur talent dans l'aventure.

Il s'agit de Bernard Colla, restaurateur de papiers anciens, qui a amélioré certaines affiches originales qui portaient les stigmates du temps. Il y a également Pascale Leroy, pour nous « Madame Contours », dont les encadrements ont transfiguré la plupart des œuvres exposées.

Ils ont tous deux rencontré des embûches de taille car, par le passé, des personnes bien intentionnées mais inexpérimentées avaient bricolé les affiches de manière irréversible.

Il y a enfin le dessinateur Marc Renier, auteur de l'affiche annonçant notre exposition ; affiche unanimement appréciée et admirée.

Spa s'affiche. L'idée de cette exposition est née il y a 3 ans, le 5 octobre 2001 très exactement. Nous assistions avec Mme Ramaekers au vernissage d'une exposition organisée dans la Cité ardente, lorsque nous avons remarqué un groupe de personnes qui s'extasiait devant une affiche ancienne. Nous rappelant alors l'extraordinaire richesse du musée de la Ville d'eaux en cette matière, nous en sommes tout naturellement arrivées à proposer ce thème au Conseil d'administration de notre ASBL Histoire et Archéologie spadoises qui l'a approuvé sans réserve.

Elles sont 53 ces jolies affiches, provenant toutes de nos collections qui en comptent presque le triple. Et, vous allez pouvoir vous en rendre compte, c'est de la belle ouvrage. Un festival de couleurs et de formes qui charme et enchante.

Cinq thèmes principaux ont été dégagés. Ils sont présentés de manière indépendante évoquant essentiellement les divertissements des bobelins et l'évolution de l'image touristique de la Ville de Spa, de la fin du 19^{ème} siècle à la veille de la Première Guerre mondiale.

Si l'on s'y attarde quelque peu, certaines affiches intriguent car, bien qu'elles témoignent d'un passé relativement proche, elles évoquent une société révolue et nous font prendre conscience du chemin parcouru durant le 20^{ème} siècle.

Pour l'occasion, les éditions du musée publient un catalogue qui reprend l'ensemble des reproductions des affiches exposées. J'attire votre attention sur le fait que tous les membres d'Histoire et Archéologie spadoises recevront un exemplaire de ce fascicule qui remplace la parution du mois de juin.

Et maintenant, sans tarder, allons à la découverte de ces petites merveilles....

M.-Ch. Schils

LA VIE ROMANESQUE DE GEORGES NEYT
Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire
Bâtisseur du manoir de Lébioles

CINQUIEME PARTIE: Une terre promise pour la fin d'une vie

Admis enfin à la liberté avec un rang social enviable et la fortune considérable qu'il tire des revenus du domaine de Lébioles, Georges Neyt met une bonne année à réorienter sa vie. Après la griserie de sa croisière en Méditerranée de 1899¹, il se retrouve quelque peu seul et désœuvré. Sa fille divorcée habite Paris avec ses deux enfants depuis la fin de 1903² et la gestion de son domaine n'a pas de quoi l'occuper beaucoup; elle a été bien conduite depuis des années par son fondé de pouvoir Edouard Jacqmain³ et son garde particulier Joseph Ansay, qui l'a plus d'une fois représenté aux actes notariés.

Dès 1904, il commence à prospecter sérieusement les possibilités de construire au milieu de ses bois une résidence correspondant à la fois à ses goûts personnels et à sa position sociale. Cela l'amènera à de fréquents séjours à Spa où il aura le grand agrément de rencontrer une jeune dame de 35 ans dont la culture artistique est étonnamment étendue et la sensibilité psychologique très affinée. Les cinq dernières années de sa vie s'ordonneront dès lors selon trois perspectives auxquelles nous consacrerons les trois sections de cette cinquième partie de sa biographie. Cette fois, pour une compréhension plus aisée, nous ne présenterons plus les événements selon un ordre chronologique général mais selon l'ordre thématique de ces trois perspectives dans lequel la chronologie particulière se réinscrira chaque fois.

A. Une amitié de qualité

Quand Georges Neyt a-t-il fait la connaissance de Louise de Gerlache, sœur d'Adrien, célèbre explorateur belge de l'Antarctique? Nous avons vu dans la quatrième partie qu'au printemps 1896, plus d'un an après la mort d'Augustine, il s'était occupé de sa propriété spadoise à l'occasion d'un congé de trois mois.⁴ Or, il est certain que la famille de Gerlache au complet avait fait un séjour à Spa à cette époque.⁵ L'enjeu national et international d'une expédition polaire en pleine préparation devait forcément porter l'explorateur et l'ambassadeur à s'intéresser l'un à l'autre. Voyons cela de plus près.

¹ Voir la quatrième partie, H.A.S. mars 2004, p.24.

² Ibidem.

³ Voir la troisième partie, H.A.S. décembre 2003, p.182.

⁴ Voir la quatrième partie, H.A.S. mars 2004, p. 18.

⁵ Charles Schelfout, "Les Gerlache", éditions de la Dyle 1996, p.15.



*1. Louise de Gerlache de Gomery
(photo communiquée par le baron Gaston de Gerlache)*



2. Louise de Gerlache en écuyère dans les bois de Spa (cliché du photographe spadois Fernand Misson).

Adrien né le 2 août 1866, Gaston né le 8 octobre 1867 et Louise née le 28 janvier 1870 sont les trois enfants du colonel d'infanterie Auguste de Gerlache (en garnison à Hasselt pendant ces années-là) et d'Emma van Biscops issue d'une famille anversoise. Dès l'enfance, Adrien s'était senti irrésistiblement attiré par ces navires qu'il voyait quitter le port d'Anvers pour des pays lointains lorsqu'il rendait visite à ses grands-parents maternels. Louise, la petite sœur qui le suivait avec admiration dans toutes ses entreprises de construction navale, s'était montrée très douée pour l'écriture dans le récit de ses souvenirs d'enfance où transparaît sa sollicitude fraternelle.⁶

En 1893, elle avait épousé l'avocat gantois Maurice Frédériq dont elle avait eu l'année suivante, son fils Robert resté enfant unique. Cela n'avait pas mis fin à la bonne entente entre le frère et la sœur. C'est en cette même année 1864 qu'Adrien, entré dans la marine, avait entrepris les premières démarches pour l'organisation d'une expédition vers le pôle Sud. Louise s'était ralliée à sa cause tout en réalisant que *"cela paraissait à beaucoup aussi saugrenu que s'il s'agissait d'aller dans la lune"*.⁷ Bientôt les difficultés à surmonter étaient apparues extrêmement nombreuses et variées de sorte que l'assistance de quelqu'un de doué pour l'art épistolaire avait été la bienvenue pour l'homme d'action. Adrien espérait que le départ pourrait avoir lieu en 1896 mais l'achat du bateau n'avait pu se réaliser si rapidement et c'est après avoir pris la décision de reporter le projet à l'année suivante qu'il avait pris un peu de repos à Spa avec ses parents, son frère et sa sœur.

L'estime et la sympathie mutuelles qui rapprocheront Louise de Gerlache et Georges Neyt ne trouveront l'occasion de s'extérioriser que huit années plus tard, avec la plus grande disponibilité du diplomate honoraire. Vers 1904, les villégiateurs spadois seront frappés de voir celui qu'une vague rumeur désigne comme ancien ministre au Caire *"aimer les longues chevauchées à travers bois en compagnie de Madame de Gerlache, tous deux suivis d'un piqueur porteur d'un grand éventail égyptien, tel un fanion"*.⁸ Un témoignage moins sensationnaliste nous est donné par Mme Marie Sody, mère d'André et de Jean Henrard, spadois bien connus pour leurs connaissances historiques avérées: il ne s'agirait pas d'un piqueur car Georges Neyt ne s'est jamais livré à la chasse à courre, mais d'un "lad" (garçon d'écurie) qui montait un cheval plus petit que ceux choisis par son employeur et se tenait à distance.

⁶ Ibidem, pp.17, 18 et 21.

⁷ Ibidem, p.28.

⁸ Jean de Hors-Château, "Autres temps", éditions Desoer 1944, p.32.

Quant à l'éventail égyptien, il semble relever, comme l'affectation au Caire de notre ambassadeur, de ces rumeurs dont était si friande la société frivole des villégiateurs spadois.⁹ La chronique mondaine n'y voit que matière à raconter. Mais nous pouvons penser que la présence d'une escorte quelque peu solennelle pouvait être, dans l'esprit d'un homme rompu aux exigences du protocole traditionnel, un gage d'honorabilité de cette pratique en commun de l'équitation. C'est l'endroit de signaler que Louise de Gerlache était divorcée depuis le 19 juin 1901 et s'était domiciliée chez ses parents au n°94 du boulevard Charlemagne à Bruxelles.

Elle avait entre-temps été associée au départ de la *Belgica* le 16 août 1897 en étant invitée à monter à bord entre Anvers et Flessingue.¹⁰ Après le retour triomphal du navire océanographique le 5 novembre 1899, elle avait collaboré à la publication des rapports scientifiques de l'expédition. D'autres occasions de rencontrer Georges Neyt vont se présenter pour elle lorsqu'en 1905, le duc Philippe d'Orléans affrétera la *Belgica* pour une croisière polaire alliant sport cynégétique et recherche scientifique. Les introductions auprès de la famille d'Orléans dont notre ambassadeur bénéficiait depuis son affectation à Yokohama ont encore pu jouer.

Passionnée d'art et de culture, elle avait acquis de remarquables connaissances dans ces domaines qui devaient faire de ses conversations une fête pour l'esprit. Mais surtout, lorsqu'elle eut conquis la notoriété que nous verrons, tous ceux qui l'approchèrent louèrent sa discrétion, sa modestie, sa prévenance autant que son naturel secourable, enthousiaste et courageux. Nous en aurons de suite le témoignage explicite car Georges Neyt voyait très clairement les bienfaits que sa fille Mary, un peu trop encline à la frivolité, pourrait récolter à la fréquentation d'une jeune dame si distinguée, si capable d'intéresser les autres aux diverses civilisations et de leur inspirer un mode de vie à la fois prévoyant et généreux.

B. L'attention paternelle au devenir de Mary

La correspondance de Georges Neyt avec sa fille nous permet de le retrouver à Ostende en juin 1905: il y a loué une villa au n°124 de la digue de mer avec un piano. Le 18, il lui écrit qu'il regrette qu'elle ne soit pas attirée par la côte belge et qu'elle ne vienne pas y passer le mois avec les petites, ajoutant: "*mais tu es libre d'agir comme il te conviendra. Il*

⁹ Entretien avec Jean Henrard en date du 14 juillet 1993.

¹⁰ Schelfout, op. cit., p.86.

faut faire ce qui vous plaît à condition de ne pas faire de tort à autrui. Là où la villa est située, on est libre de vivre à sa guise et de ne prendre du monde que ce que l'on veut bien".

Mary ne viendra pas à Ostende mais y enverra les petites jusqu'à la mi-août. Le 14 de ce mois, le grand-père répond à la lettre par laquelle elle lui annonce qu'elle a décidé d'aller revoir Constantinople: *'Tu as eu une excellente idée. Il faut profiter de tes belles années pour te donner du bon temps. Quand tu es contente, je suis content. Je suis sûr que tout le monde sera très aimable pour toi, mais n'oublie pas de te montrer de ton côté aimable pour les autres. Charges-toi de mes affectueux messages pour ceux qui ne m'ont pas oublié"*.

Mais dès le 9 septembre, il ne peut s'empêcher de lui exprimer sa déception: *"Tes cartes postales me navrent! Tennis, cheval, bal, dîner, voilà tout ce que j'ai tiré de toi depuis plus d'un mois que tu es partie. Pas un mot sensé sur le pays et sur les gens que tu vois. Avoir le cœur et le cerveau vides de cette façon est vraiment malheureux. Tu me fais honte"*.

Il fait un séjour à Spa et ne rentre à sa maison du boulevard de Waterloo à Bruxelles qu'à la mi-octobre. Vers la fin du mois, il va y reprendre ses petites-filles revenant de leurs vacances chez leur grand-mère paternelle qu'il appelle "la Mégère". Il fait part à Mary de son attachement à la vie de famille: *"Tu n'as pas idée du contentement que j'ai éprouvé en me retrouvant dans mon wygwam... Quelle joie de pouvoir embrasser les fillettes... Je me promets bien du plaisir aussi de te revoir après cette longue absence..."*

Ce plaisir est accru par une lettre de l'ambassadeur belge à Constantinople en date du 3 novembre lui faisant rapport: *"Madame votre fille a été charmante à mon égard. Son naturel si gai, si franc et ouvert m'a été extrêmement sympathique. Si elle revenait l'année prochaine, elle serait la bienvenue"*.

Mais la santé de Georges Neyt n'est pas brillante. Il souffre de gastro-entérite et passe continuellement par des alternatives d'espoir et de découragement. Il envisage de consulter un spécialiste suisse qui, relevant la fréquence de l'origine nerveuse des maladies du système digestif, prône six semaines d'alitement dans un isolement absolu sans visite ni courrier. Il y renonce finalement: *"C'est à vous rendre fou si on ne l'est pas encore!"*

A la mi-décembre Mary envisage de retourner au Caire pour les fêtes de fin d'année. Son père lui conseille de mettre en location son appartement de Paris pendant cette période: il vaut plus de 500 francs par mois et elle trouvera sûrement un locataire à de bonnes conditions.

Finalement, elle louera une villa à San Remo et invitera son père et madame de Gerlache à venir la rejoindre. Malheureusement, Georges Neyt est fort accaparé à ce moment par toutes les démarches que lui impose le règlement de la succession de sa tante Odile

Carlier-Duquesne qui était, on l'a vu, la personne de la famille restée la plus proche des Neyt.¹¹ Elle était veuve depuis 1873 du docteur Jean-Baptiste Carlier et avait perdu en 1884 sa fille unique Lydie restée sans descendance. C'est ainsi que sa succession revenait à son neveu qui avait bien du mal à gérer une situation patrimoniale dont il ignorait à peu près tout. Il n'ira donc pas à San Remo mais serait très heureux de voir sa fille se rapprocher de Madame de Gerlache. La réponse qu'il lui adresse le 27 janvier 1906 nous en dit long à ce sujet:

"Madame de Gerlache a été dans le ravissement de la proposition que tu as faite. Je l'engage à aller te retrouver vers la fin de ton séjour, mais elle est si discrète et délicate qu'elle n'acceptera que si tu la persuades qu'elle peut t'être utile. Elle pourrait t'accompagner dans la tournée des villes du Nord de l'Italie que tu projettes et te faire admirer un tas de choses; elle a une connaissance profonde de toutes les beautés artistiques. Elle pourrait aussi ramener les enfants si tu projettes d'aller à Athènes. Ne crains pas que je te reproche de trop voyager: je préfère te voir t'instruire en voyant du pays plutôt que de traîner tes guêtres sur le pavé de Paris".

A sa grande satisfaction, ce projet prend forme. Madame de Gerlache partira le 8 mars retrouver Mary à Florence. Le père prépare soigneusement cette rencontre. Il écrit le 2 mars à sa fille qui est déjà à Rome:

"Tu peux être certaine qu'elle sera tout ce qu'il y a de plus accommodant. En lui procurant ce petit agrément, je n'ai pas seulement en vue de reconnaître la sollicitude qu'elle me témoigne mais aussi de t'être utile. Quand je ne serai plus de ce bas-monde, étant sans famille d'aucune espèce, tu te trouveras très isolée avec de lourdes responsabilités. Madame de Gerlache a un jugement sûr et droit. Ayant toujours eu à lutter avec des difficultés pécuniaires et autres, elle a acquis une expérience de la vie qui pourra t'être précieuse. Je souhaiterais que vous sympathisiez l'une avec l'autre de façon à pouvoir vous entraider si les circonstances étaient difficiles".

A la fin du mois, une lettre du 30 mars nous montre que tout se passe pour le mieux: *"Puisque vous êtes si contentes de votre séjour à Florence, je n'ai pas d'objection à ce que vous le prolongiez jusqu'aux dernières limites".*

L'été 1906 verra Georges Neyt à Spa. Son état s'est amélioré. Il s'est abstenu quelques temps de toute alimentation solide et a pris beaucoup de lait. Il ne vomit plus et ne souffre pas. Son poids est stationnaire.

¹¹ Voir quatrième partie, H.A.S. mars 2004, p.13, note 2 et p.15.

Mary a acheté une voiture et comme elle compte passer la saison hivernale 1906-1907 au Caire, elle la laisse à son père dès la fin de l'été.

C'est l'occasion d'illustrer un peu l'évolution des villégiatures spadoises. L'automobile-Club de Spa publie à cette époque la liste des 49 propriétaires de voitures automobiles habitant la ville d'eaux. Monsieur Neyt y figure mais le propriétaire est en réalité sa fille. Il y a à ce moment, pour le transport des personnes, exactement le même nombre de voitures automobiles que de voitures hippomobiles.¹² On imagine le bouleversement des infrastructures logistiques que provoque cette évolution rapide et les difficultés de la reconversion des palefreniers en garagistes...

Etant effectivement au Caire pour les mois d'hiver, Mary Neyt considère que, tout compte fait, cette voiture l'encombre plus qu'elle ne lui sert et décide de chercher repreneur. Cela n'intéresse pas son père; l'équitation lui fait beaucoup de bien et il ne pourrait parcourir les chemins forestiers de son domaine en automobile. Elle finira par prendre arrangement avec un mauvais payeur qui obligera son père à lui intenter un procès et à faire intervenir un huissier. Il fait savoir à sa fille que l'opération s'est soldée pour lui par *"une culotte de 6000 francs"* mais qu'il a eu *"un plaisir sans mélange de mettre à ce monsieur son nez dans ses ordures"*.¹³

Comme en janvier 1907, Mary a retrouvé au Caire Jacques de Geoffre de Chabrignac, le fils de ces amis qui avaient conseillé un traitement chirurgical pour Augustine¹⁴, c'est l'occasion d'une nouvelle mise en garde paternelle en date du 26 de ce mois:

"La présence de Jacques de Geoffre au Caire fera jaser mais il est clair que tu ne peux pas l'empêcher d'y aller. Ce serait à ses parents de s'y opposer s'ils le pouvaient.

Tu me demandes la différence que je fais entre une sottise et une folie. Voici: quand tu as acheté l'auto tu as fait une folie, mais quand tu as voulu épouser l'énergumène, tu as fait une sottise. Ceci dit sans allusion à Jacques qui ne peut être mis sur le même rang. Mais en fait de mariage, il faut bien réfléchir."

Les séquelles du divorce de Mary avec l'avocat Guillery (partage de la garde des enfants et pension alimentaire à leur verser) sont en effet encore des causes d'irritation pour le grand-père maternel. Pendant les vacances au Caire de la mère, les grands-parents se sont partagé celles des petites et, comme le montre la lettre du 30 janvier, cela tourne à l'aigre:

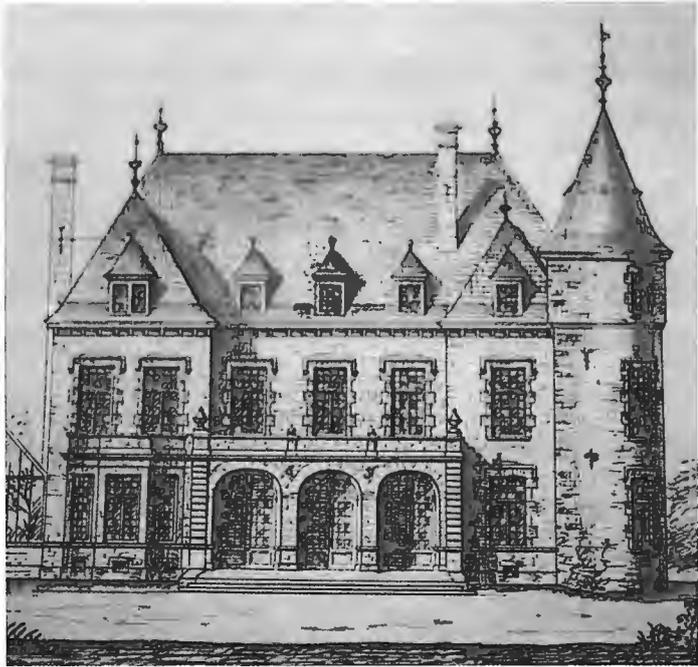
¹² Robert Paquay, "Spa et l'automobile", Les Cahiers Ardennais, juillet-août 1966, p.18.

¹³ Lettre du 23 février 1907.

¹⁴ Voir quatrième partie, H.A.S., mars 2004, p.10.



3. *Portrait de l'architecte Charles Soubre figurant dans le livre d'or de l'exposition universelle de Liège de 1905.*

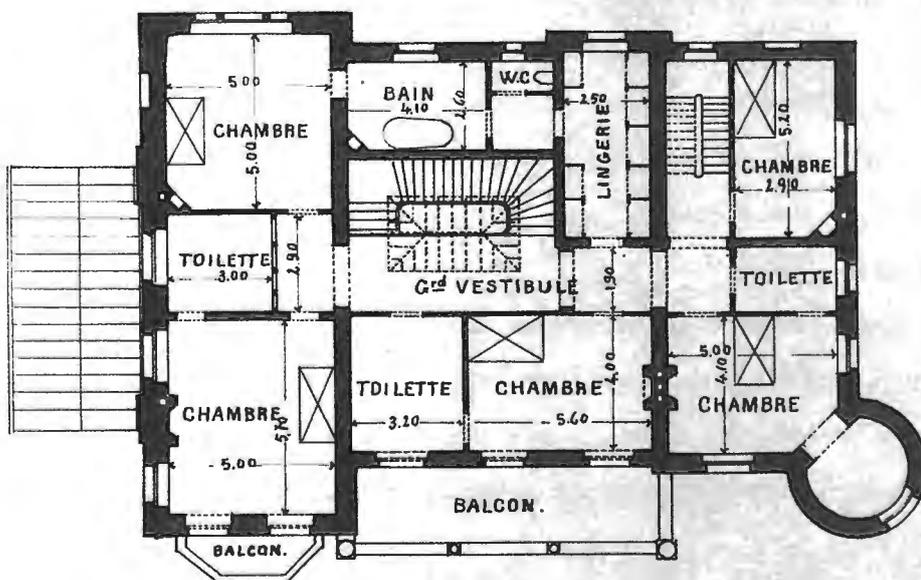


4. et 5.

Premier projet de Soubre pour le manoir de Lébioles daté du 15/07/1905.

Dessin de la façade Sud et plan du 1^{er} étage

(documents communiqués par Monsieur et Madame Cauwels-Van Cauwenberg)



PLAN DU 1^{er} ETAGE.

"Tout un mois passé entre une grand-mère véritable mégère et un père ivrogne et débauché ne peut être que fort préjudiciable à l'éducation morale des fillettes. J'ai pu constater qu'elles ne s'y rendent jamais sans une visible répugnance".

Louise de Gerlache partagera encore une fois une partie des vacances de Mary et cela se passera de nouveau très bien. Georges Neyt ne peut que leur souhaiter la continuation de ces moments heureux. Mais le voyage de retour de l'amie est moins réussi; elle reviendra glacée, enrhumée, toussant, se plaignant amèrement du froid qui règne dans les hôtels où elle a logé.

A partir de l'été 1907, Georges Neyt sera en permanence à Spa. Comme nous allons le voir, ses projets de construction ont à ce moment pris leur consistance définitive. Mary ira encore passer l'été 1908 en Turquie et en Grèce mais cette fois ce sera avec ses filles Alice et Claire déjà âgées de 7 et 5 ans. Et puis, en fin d'année, comme son père avait voulu l'y préparer, elle se trouvera brutalement confrontée à la fin de ses années d'insouciance. C'est à elle que reviendra la gestion du domaine de Lébioles et l'achèvement du manoir.

Nous y consacrerons la dernière partie de cet ouvrage.

C. L'œuvre architecturale d'un connaisseur exigeant

Maintenant que plus rien ne le retient à Bruxelles, Georges Neyt sent évoluer son attachement à sa propriété terrienne de Lébioles. Il ne la voit plus seulement comme source de revenus mais comme cadre d'une vie saine au grand air. L'idée de s'y établir dans une demeure en rapport avec sa position sociale fait son chemin dans son esprit mais sa prudence et sa circonspection restent vigilantes.

Les premières esquisses d'architectes

L'emplacement est un élément fondamental du type de construction à choisir. En parcourant à cheval son domaine de plus de 440 hectares, le maître des lieux a dû s'arrêter souvent sur ce promontoire proche du village de Creppe d'où il pouvait contempler ses forêts s'étendant à perte de vue. Quel rêve de pouvoir y assister, au fil des heures du jour et des saisons de l'année, aux variations subtiles des coloris du paysage! Cette situation conviendrait parfaitement pour la demeure qui lui permettrait de le réaliser. Son sens pratique lui indiquait aussi que cet emplacement nécessiterait un minimum de travaux de viabilisation compte tenu de la voirie existante depuis Spa jusqu'au hameau de Wérihay.

Le choix d'un architecte est tout aussi important. Dès le départ, il se réserve de demander plusieurs projets qu'il puisse comparer et mettre en concurrence.

En 1903, un architecte acquiert une grande célébrité en étant officiellement chargé des constructions de l'exposition universelle qui aura lieu à Liège en 1905. C'est Charles Soubre, né à Bruxelles en 1840 mais devenu en 1885 professeur de composition architecturale à l'Académie de Liège. Il était connu pour les hôtels classiques ou néo-Renaissance qu'il avait construits dans cette ville sur les boulevards Piercot et Frère-Orban.¹⁵ C'est en octobre 1903 qu'il fut promu architecte du Commissariat général du gouvernement pour l'exposition universelle.¹⁶ L'œuvre maîtresse qu'il réalisa dans ce cadre, le palais des Beaux-Arts implanté dans le parc de la Boverie, lui amena en 1905 d'importantes commandes de constructions résidentielles dans la région spadoise, telles les villas "Le Neubois" et "La Fraîneuse" qui seront, comme le manoir de Lébioles, édifiées en 1908.¹⁷ La grande diversité de style de ces créations montre qu'à raison de son extrême éclectisme, on pouvait demander à Soubre, à peu près tout ce qu'on voulait.

Mais que voulait Georges Neyt? Le caractère fier que nous lui connaissons le portait sûrement à ambitionner un manoir inspiré de grandes demeures historiques à l'abri des futilités des modes passagères.

A la recherche de spécialistes des vestiges du passé, il va s'adresser aussi à un architecte bruxellois de 30 ans plus jeune car né en 1870, Léopold Pepermans qui, cette même année 1903, s'était vu chargé de la restauration des ruines de l'abbaye de Villers-la-Ville et se faisait une réputation dans la construction d'édifices religieux néo-gothiques.¹⁸

Soubre remettra son projet pour Lébioles le 15 juillet 1905 et Pepermans le 30 septembre. Manifestement, ils ne suscitent pas l'enthousiasme du maître d'œuvre. Les plans nous montrent deux édifices composites, ni très typés, ni très fastueux. Dès le 12 octobre, Georges Neyt écrit à sa fille: *"A Spa, cela m'a fait plaisir de me retrouver au centre de mes intérêts de propriétaire. Malheureusement, j'ai rencontré pour mes projets de manoir des difficultés imprévues. J'en suis arrivé à la conclusion que le plus sage et le plus raisonnable serait de laisser ce château en Espagne où il a vu le jour"*.

¹⁵ "Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours" sous la direction d'Anne Van Loo, Fonds Mercator, Anvers 2003, pp.515 et 516.

¹⁶ Jean-Marc Zambon, "Exposition universelle de 1905 à Liège", mémoire de la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, année académique 1991-1992, p. 63.

¹⁷ "L'Emulation", publication mensuelle de la Société centrale d'architecture en Belgique, année 1908, planches LXVIII, LXIX et LXX.

¹⁸ Dictionnaire cité en note 15, p.449.

Quelles peuvent être ces difficultés? Sûrement pas d'ordre financier car le manoir qu'il finira par construire sera nettement plus grand que celui de ces premières esquisses. D'ordre technique? Il est certain qu'un problème comme celui de l'amenée d'eau courante a dû poser des difficultés non négligeables compte tenu de l'élévation du site choisi. On sait que la solution finalement retenue prévoira un captage à Bronromme plus élevé que l'emplacement du manoir et pouvant faire remonter l'eau de l'autre côté de la vallée de Tolifaz par le système des vases communicants. Mais il fallait pour cela des conduites suffisamment larges et pentues pour obtenir un débit constant et abondant. L'entreprise était risquée et finira par un échec.¹⁹

L'intervention du maître d'œuvre dans la conception des plans

Ces difficultés n'empêcheront pas son rêve de continuer à le hanter. Il reste à Spa pour prendre les choses en main. Il se sent de plus en plus concerné par l'avenir de la ville d'eaux. C'est ainsi qu'il publie le 25 novembre l'article dont il fut déjà question dans la première partie de cette biographie et qui prônait le déménagement du centre thermal sur la colline d'Annette et Lubin.

Il parcourt la région à la recherche de modèles d'inspiration. Ce qui le séduirait c'est un château de style Renaissance mosane comme il s'en trouve à Awan et à Chevron.²⁰ Il poursuit ses tentatives dans deux directions: demander un nouveau projet à un spécialiste des bâtiments historiques, Paul Saintenoy, et soumettre à Soubre des idées de modification de celui qu'il lui a soumis. Saintenoy a retenu son attention car il est professeur d'histoire de l'architecture à l'Académie de Bruxelles depuis 1892. Il s'est illustré par la restauration de l'hôtel Ravenstein à Bruxelles datant du XVI^e siècle et la construction en 1898 d'un bâtiment de la rue Coudenberg inspiré de la Renaissance mais intégrant les techniques nouvelles.²¹

En attendant ce nouveau projet, il rassemble par lui-même les éléments décoratifs dont il aimerait parer sa demeure. Le résultat final montrera qu'il désirait une couverture à bulbe pour la tour, des fenêtres à meneaux et une galerie toscane plus longue, comme il a pu en voir au manoir de Monsieur Simonis à Chevron-La Neuville. Il a été séduit aussi par l'échauguette

¹⁹ Les captages de Bronromme sont situés à plus de 500 mètres d'altitude tandis que le site du manoir de Lébioles est à la cote de 380 mètres. Nous verrons dans la sixième partie que la famille Dresse qui acheta le manoir en 1912 s'aperçut que les canalisations étaient trop étroites et dut concevoir un tout autre système d'amenée d'eau.

²⁰ Le premier date réellement du XVII^e siècle, tandis que le second, construit au XIX^e siècle, s'est inspiré de son style.

²¹ Dictionnaire cité en note 14, pp.493-494.

de la ferme d'Evieux à Esneux datant de 1678: elle sera reproduite à l'identique (à part les fenêtres) à l'angle Sud-Ouest de son château.

Mais Charles Soubre est débordé par les commandes qui affluent et il confie à son élève préféré, Alfred Lobet, la mise en forme technique des désirs de Georges Neyt concernant l'aménagement de son projet initial.

L'année 1906 se passe dans la poursuite de ces deux perspectives, mais manifestement, le maître d'œuvre se convainc déjà de ce que la coopération d'Alfred Lobet lui apportera la formule la plus satisfaisante. En janvier 1907, avant d'avoir reçu le projet de Saintenoy, il entame les démarches pour la construction d'une route d'accès à sa future gentilhommière. S'il est si décidé à la construire, c'est qu'il a en main des plans qui emportent sa conviction. Le 15 janvier, il écrit à sa fille: *"A Spa, tout marche normalement. Pour Lesbiolles (sic), il me faut encore l'assentiment définitif du Conseil communal pour la route"*.

Le 13 février, il répond à une lettre de Mary qui lui parle de possibilités d'investissements très intéressantes au Caire où elle se trouve: *"Je n'ai pas envie de m'embarquer dans des opérations à long terme en Egypte au moment où j'ai besoin de tous mes fonds pour mes constructions"*.

Cependant, même pendant cette période de planification du manoir, il ne cessera de saisir toutes les occasions d'agrandir encore son domaine.²²

Le projet de Saintenoy est achevé le 23 février mais le plan rectangulaire à quatre tours d'angle qu'il lui soumet lui paraît trop sévère. Il doit, fort tardivement, parler à cet architecte de ce qui lui plaît dans les irrégularités de volumes des châteaux Renaissance qui l'inspirent car on voit Saintenoy surcharger hâtivement au crayon rouge le plan qu'il lui a remis. Malgré cela, Georges Neyt mettra rapidement fin aux pourparlers. Saintenoy, très irrité, lui intentera un procès en dédommagement.²³

²² Adjudication publique par le notaire Deru de Spa en date du 9 janvier 1908 d'une parcelle de pré au lieu-dit "Champ al biolle" de 19a 28ca pour sortir d'indivision entre les enfants mineurs de Jean-Bernard Xhrouet. Vente devant le même notaire en date du 5 septembre 1908 des terrains suivants:

- Une parcelle de pré d'1 ha 18a 73ca joignant au bois de la Lébiolle, vendue par Charles Boland, conseiller communal.
- Une parcelle de terre de 14a 50ca joignant au même bois, vendue par Catherine Demaret, épouse de Bernard Xhrouet.
- Une parcelle de terre de 14a joignant à l'acquéreur, vendue par Alice Lezaack, veuve d'Hector Dommartin demeurant à Paris.
- Une parcelle de pré de 17a 65ca au lieu-dit "Champ al biolle" vendue par Ferdinand Baronheid, cultivateur à Creppe.

²³ Une note manuscrite ayant trait à l'achèvement des travaux rédigée par Edmond Dresse, acquéreur du manoir en 1912, fait état d'un procès que Saintenoy intenta à Georges Neyt afin d'en obtenir 50000 francs de dédommagement pour les études, travaux et frais divers se rapportant à son projet refusé. Il n'obtint que les 30000 francs que le maître d'œuvre lui proposait (document communiqué par Melle Liliane Dresse de Lébioles).



8. Échauguette de la ferme d'Évieux à Esneux datant de 1678.



9. Échauguette de l'angle Sud-Ouest du manoir de Lébioles.



10. Château de Monsieur Simonis à la Neuville dont Georges Neyt s'est inspiré pour son manoir.



11. Plan de coupe du manoir de Lébioles réalisé par Alfred Lobet
 (document communiqué par M. et Mme Cauwels-Van Cauwenberg)

Les travaux de Lobet avancent bien, à la grande satisfaction de son client: on peut envisager le démarrage des travaux pour le début de l'année 1908. Il faut donc qu'à ce moment, le maître d'œuvre puisse résider en permanence à Spa. Le 19 février 1908, il se fait inscrire comme résident secondaire au n°50 de la rue de la Sauvenière.

C'est peu après qu'Alfred Lobet lui remet ses plans définitifs.²⁴

Outre l'intégration des éléments indiqués par le commanditaire, il réalise l'ajout de la cour d'honneur avec châtelet d'entrée surmonté d'un clocheton à horloge. Ces extensions n'avaient pas été prévues dans les plans de Soubre²⁴.

Le 8 avril, Georges Neyt fait changer sa résidence secondaire en domicile et se fait rayer du n°32 du boulevard de Waterloo à Bruxelles.

La mise en chantier

Il faut maintenant faire choix d'un entrepreneur bien équipé et bien organisé qui puisse coordonner avec rapidité et efficacité les multiples opérations qu'implique une construction de cette dimension et de cette complexité. Il jettera son dévolu sur les entreprises Jehin, père et fils. La suite démontrera que ces deux hommes avaient les qualités recherchées.

Le 21 juin, l'architecte passe commande des pierres de taille. Il suffit de contempler l'œuvre achevée pour se rendre compte du nombre et de la variété de formes de ces matériaux qui vont grandement contribuer à la noblesse de l'ensemble.

Les travaux vont bon train: en six mois, le gros œuvre sera quasiment achevé. Mais le futur châtelain doit encore envisager une année entière de finitions intérieures pour que son manoir devienne habitable. En attendant, il décide de s'installer dans un logement plus confortable et fait paraître dans le "Mémorial de Spa" du 15 novembre 1908 une annonce libellée comme suit:

<p>On demande à louer pour un an une maison en ville, ou villa, meublée ou non, se chauffant bien, si possible avec remises et écuries pour 5 chevaux. Adresser offres à M. Neyt, 50, rue de la Sauvenière.</p>

²⁴ Voir la note manuscrite d'Edmond Dresse citée ci-dessus.

Il trouvera rapidement la résidence qui lui convient et conclura la location de la villa "Red Castle" située au 139 de la rue de Barisart. Il y fera transférer son domicile dès le 5 décembre.

Dans le numéro du Mémorial de Spa où avait paru son annonce, un article rapportait les délibérations du Conseil communal concernant la création d'un autodrome et d'un aérodrome entre Malchamps et Bronromme. Il en avait envoyé un exemplaire à sa fille avec un commentaire très optimiste: *"Si ce projet se réalisait, il donnerait une plus value incalculable à la propriété. Ce serait quasi certitude d'avoir une route superbe allant de Creppe à Bronromme en suivant le tracé du chemin de Stoumont"*.

Tout se présente maintenant pour le mieux. Le voilà en vue de la terre promise. Il va pouvoir savourer la vie à laquelle il aspire depuis si longtemps et il se prépare une fin d'année heureuse.

Le 29 décembre à dix heures trente, après son petit déjeuner, il s'installe dans son fauteuil pour ouvrir son courrier.

Et soudain l'effondrement...

Brusquement, il s'écroule sans vie, terrassé par une rupture d'anévrisme. C'est le personnel de maison qui le découvre et qui prévient Mary à Paris. Dans l'attente de son arrivée, le cocher Pascal Collard ira le lendemain à onze heures du matin faire la déclaration de décès à l'officier de l'Etat civil.

Mary arrive à Spa le 30 en fin de journée. Cette mort subite est pour elle comme un coup de tonnerre dans un ciel bleu. Pour la nouvelle année précédente, son père lui écrivait encore: *"Je ne puis, chère enfant, que te souhaiter la continuation pendant de longues années de la vie heureuse que tu vis en ce moment"*.

Elle mesure maintenant l'ampleur des responsabilités qui lui échoient. Elle va devoir assumer les innombrables tâches que comporte le suivi des travaux en cours et s'initier à la gestion du domaine et de la fortune de son père.

Mais elle fait face. Dès le 31 décembre, par une lettre bordée de noir, elle écrit au ministre des affaires étrangères pour lui annoncer le décès subit du diplomate honoraire: *"C'est un homme d'une loyauté extrême, d'une haute intelligence et un grand patriote qui disparaît en lui. Selon la volonté du défunt, il n'a pas été envoyé de lettre de faire-part."*



12. La villa « Red Castle », avenue de Barisart à Spa, où Georges Neyt avait élu domicile pendant la construction du manoir de Lébioles.



13. La tombe de Georges Neyt au cimetière de Creppe.
Libellé de l'épithaphe : Georges Charles Edouard Neyt
Ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire
1842-1908
R.I.P.

Cette annonce est reçue le 2 janvier au Ministère qui rédige le jour même un article nécrologique à l'intention du Journal de Bruxelles. Après un bref rappel de la carrière du défunt, le projet d'article établi par le cabinet du ministre notait:

"Lors des troubles qui, en 1896, ensanglantèrent Constantinople, Monsieur Neyt eut l'occasion de sauver la vie à de nombreux Arméniens qui avaient cherché un refuge à la légation de Belgique.

Il fut pensionné le 29 novembre 1902 après avoir loyalement et intelligemment servi son pays pendant près de 40 ans."

Le ministre de Bassompierre, avant de signer le projet en modifia la dernière phrase, biffant les mots "loyalement et intelligemment" et les remplaçant par les mots "avec dévouement, dans des postes lointains et parfois dans des circonstances qui furent difficiles". Même devant la mort de ses serviteurs, la diplomatie ne perd pas ses droits!

Georges Neyt fut enterré par sa fille et ses deux petites-filles au cimetière de Creppe. Après la vente du domaine de Lébioles en 1912 à la famille Dresse, sa sépulture continua à être entretenue, maintenue et restaurée jusqu'à ce jour avec une touchante piété par Mademoiselle Liliane Dresse de Lébioles à qui nous tenons à rendre hommage à ce moment ultime de la biographie qui fut entreprise pour répondre à ses souhaits.

A. Andries

NB: Dans le prochain numéro, une sixième et dernière partie sera consacrée à l'achèvement du manoir après la mort de Georges Neyt.



14. « Promenade en forêt », tableau de l'Ecole liégeoise du paysage exposé par le collectionneur-expert Jacques Goijen.

LES SPADOIS CONTESTENT LA COMTE AVOINE (1786-1792)

(suite)

A la fin de décembre 1790, des troupes autrichiennes vont rétablir l'ordre dans la Principauté de Liège et y ramener le Prince-Evêque. C'est aussitôt un retour à l'Ancien Régime, partant, à la reprise de la perception des redevances féodales. Les habitants auxquels les révolutionnaires ont prêché l'abolition de celles-ci, montrent des réticences, voire de la mauvaise volonté quand ils sont appelés à cotiser.

La Cour de justice de Theux se demandait, au printemps de 1792, quelle décision elle pouvait prendre en matière de perception de la comte avoine. En atteste le rapport qu'elle adressa aux autorités supérieures à propos de la levée de la taxe de l'année 1791:

Le fait est tel: Il y a un voué au Marquisat de Franchimont qui, en cette qualité, perçoit annuellement un stier d'avoine, une pouille et une maille de chaque habitant par certains maswires que la cour de Theux scait et warde.

Cette redevance ou prestation écheoit chaque année à la St Remi; pour la percevoir, il doit présenter annuellement supplique à la cour pour avoir l'enseignement et mandement fortis.

Chaque débiteur a droit de la payer en nature.

C'est toujours dans le mois d'8^{bre} de chaque année qu'il est en usage de demander cet enseignement et mandement fortis.

Il a cessé les ans 1788, 89, 90 et 91 de demander cette redevance et même de présenter supplique à la cour pour en avoir l'enseignement et mandement fortis.

Plusieurs manants prétendent qu'il est en défaut pour ne pas s'être présenté opportunément, d'autant que pour cette perception, il ne s'est pas présenté à chaque domicile des débiteurs dans le temps accoutumé pour la percevoir, surtout pour l'échéance de l'an 1791, temps qu'il pouvoit se présenter tranquillement et sans crainte parce qu'à cette époque, les troupes étoient dans le pays pour remettre les choses dans leur pristin état tel qu'il étoit avant la révolution.

Aujourd'hui il se répand un bruit qu'il veut demander l'enseignement et mandement fortis pour l'an 1791.

Dans ce cas, nous nous trouvons entre l'enclume et le marteau: Si nous le lui refusons, il se pourroit arriver qu'il nous manderait aux XXII; et de l'autre, quelques manants pourroient nous traduire aux-mêmes devant ce tribunal, à prétexte de l'avoir accordé hors du temps accoutumé.

Ne pourroient-ils pas exciper que, comme les débiteurs de muids ont jusqu'à la Chandeleur le temps de la payer en nature, que par conséquent il devoit se présenter avant cette époque pour la perception de cette redevance; que les débiteurs ne sont pas obligés de lui porter chez lui, mais qu'il est obligé d'aller percevoir chez chaque débiteur.

De plus, beaucoup d'habitants prétendent que cette redevance avoit lieu pour des patrouilles ou une maréchaussée de 12 hommes à cheval; qu'ainsi, depuis des siècles, elle n'étoit plus juste; qu'à présent, étant hors possession, la cour pourroit manquer ou risquer à apostiller une telle supplique et d'autant plus qu'il y a procès à l'Empire pour une redevance analogue qu'on payoit ci-devant à Son Altesse et qu'il semble qu'on puisse moins disputer que celle-là.

Dans cet état des choses, nous demandons le moyen de nous tirer de cet embarras et de cette incertitude afin de nous éviter soit d'un côté, soit de l'autre, des affaires.

Surtout que nous craignons que les débiteurs n'excipent que, si on eut fait la perception dans le temps accoutumé, l'avoine est à un meilleur compte et n'est pas diminuée de poids comme elle l'est ordinairement après la Chandeleur et qu'il doit s'imputer la faute de ne pas s'être présenté au temps ordinaire, surtout pour l'an 1791, ainsi qu'il lui étoit libre, sans s'exposer à l'effervescence populaire de se présenter²⁹.

A Spa, les échevins ont reçu, fin février-début mars 1792, une requête de leur collègue theutois Noël Joseph Pouhau. Celui-ci leur déclare agir comme repreneur de la comte avoine due à *Vincent François Louis Dethier, chevalier du Saint-Empire, seigneur de Montgauthier, Grimonster et autres lieux, haut voué héréditaire du Marquisat de Franchimont, et des autres héritiers et représentants feu Monsieur l'échevin Dethier, en son vivant haut voué héréditaire dudit Marquisat.* A ce titre, il prie la Cour - les droits de celle-ci étant préservés -, de lui accorder l'enseignement et mandement fortis de lever dans leur ban les droits de la comte avoine compétant au haut voué pour l'année 1791, droit échus à la saint Remi dernière³⁰.

La cour de justice, excipant une mauvaise raison, n'a pas autorisé la collecte. C'est ce qui amène 12 mars, *Noble Seigneur Monsieur Vincent François Louis Dethier [...], partie faisant tant pour lui que pour Messieurs ses frères pour tel intérêt qui peut leur compéter*, à comparaître en l'étude d'Ant. J. Ansiaux, notaire, paroisse St Servais à Liège. En présence de dame Antoinette Hoyoux et Mr Arnole Magis, témoins, il déclare avoir appris que Messieurs de la cour de Spa auraient refusé la demande du sieur Pouhau, amodiateur de la comte avoine qui appartient au dit Seigneur comparant en sa qualité de voué héréditaire, d'accorder l'enseignement pour lever le dit cens pour l'année 1791, sous prétexte que cette taxe aurait dû être perçue dans l'année. Aussi proteste-t-il "*aussi haut que loi porte de tous frais, retards, dommages pâtis et à pâtir résultant de ce refus et de pouvoir les en rendre responsables*". Il ajoute qu'outre le fait qu'il n'existe aucune loi qui détermine positivement le temps de la collecte ou du paiement, on s'est trouvé dans

²⁹ A.C.T., Farde 27, n°94.

³⁰ Transcrit par le sub-greffier Deleau dans le registre Droits acquis 3740, à la B.C.S., F.A.B., fol. 66 r°.

l'impossibilité morale d'avoir pu y procéder plus tôt attendu la mort inopinée du haut voué, père du comparant. Suite à ce décès, il a fallu un temps moral pour faire les reliefs de la haute vouerie. En plus de toutes ces considérations, ni le Seigneur comparant ni le sieur Pouhau n'ont empêché et n'entendent empêcher la Cour de justice de Spa ni d'autres du Marquisat de taxer équitablement la dite comte avoine en argent pour ceux qui ne pourraient ou ne voudraient la payer en nature au prix qu'elle avait cours aux mois d'octobre et novembre derniers, comme Pouhau le leur a fait connaître. Ayant constitué tous porteurs pour le prémiss insinuer *ubique*, les témoins, notaire et comparant ont signé l'original³¹.

Huit jours plus tard, soit le 20, les échevins de Spa, prenant en considération tant la demande de Pouhau que la protestation insinuée par le haut voué, ordonnent à leur clerc d'enregistrer les deux documents et accordent à Mr Dethier l'enseignement et le mandement fortis qu'il demande. Ils lui rappellent qu'il y a lieu de se conformer aux us et coutumes de leur juridiction, de même qu'à la liste des exempts et fixent jours pour les 28 et 29 du courant.

Six mois ont passé quand, toujours au nom du même chevalier Dethier, Noël Joseph Pouheau, remet une nouvelle supplique à la même cour de justice. Il y demande qu'elle veuille bien lui accorder l'enseignement et mandement fortis de lever dans sa juridiction les droits compétant au haut voué pour l'an 1792, droits échus à la St-Remi dernier.

Le 3 octobre, faisant droit à cette requête, les échevins spadois donnaient pouvoir pour les 22 et 23 du courant, mais en même temps ils redisaient à Pouheau qu'il devait se conformer aux us et coutumes de leur juridiction ainsi qu'à leur liste des exempts³².

Le notaire Bottin sera encore chargé d'accompagner les percepteurs de la comte avoine dans le ban de Spa. Une fois de plus, certains habitants ne craindront pas de refuser le paiement de la taxe. A la cour de justice, spécialement assemblée à l'hôtel de ville, le tabellion fait rapport, le 22 octobre, de l'accueil qui lui a été réservé quand il s'est présenté sur la partie spadoise des hameaux de Marteau et de Winamplanche.

Le subgreffier H. Deleau transcrira donc dans le registre "*qu'étant en tour pour faire la levée et perception de la dite comte avoine ensuite de notre enseignement et mandement fortis ci-dessus, il [Bottin] a trouvé de la résistance par les manans et habitans tant du village de Marteau*

³¹ *Idem*, fol. 66 v°- 67 r°.

³² *Idem*, fol.141.

que de Winamplanche; étant parvenu à la maison de la veuve Michel Job, il a trouvé la porte fermée, beaucoup d'habitants attroupés devant la dite maison entre lesquels l'un d'iceux a dit que si on osoit briser la porte qu'il falloit donner aux employés des coups des couteaux; qu'étant avancé plus avant dans le village et sur les menaces faites aiant désisté, ils ont vu un autre attroupement plus fort qui a réitéré les invectives et menaces ci-dessus, criant:

"Hovelette, hovelette"³³. Sur quoi, le notaire requit la cour de lui accorder une prolongation du dit mandement et enseignement fortis; il fut déféré à sa demande pour un jour ci-après à limiter à effet de continuer la susdite perception. Le tout fut mis en garde, le bon droit d'un chacun sauf³⁴.

On le voit, les autorités supérieures n'ont pas compris que s'étant embrasés à certaines proclamations au temps de l'Heureuse Révolution, les esprits de beaucoup d'habitants demeuraient échauffés. Observateur attentif de la situation locale, Jean-Philippe de Limbourg exprime ses incertitudes pour l'avenir dans une lettre qu'il adresse, le 11 mai, au comte Tarnowski³⁵: *Quoique le pays soit calme, on ne peut pas dire qu'on ait seulement encore songé aux abus. Peu en sont capables même; d'autres s'y refusent probablement pour leurs intérêts; et cependant ce seroit le vrai moyen d'être heureux, et d'acquérir une constitution stable. Mais outre qu'il y a peu de génies capables, et que plusieurs doivent être réunis, et les choses premièrement vues, exposées aux réflexions et aux critiques, revues ensuite, quelles entraves n'y opposent pas les passions diverses! Et quoique notre pays soit en quelque sorte calme, à quoi tient ce calme? Au sort de la nation françoise, qui sera probablement suivi de celui de la France et de celui des Pays-Bas, et dont on ne peut présager avec certitude*³⁶.

Tandis qu'au pays de Franchimont la revendication n'était pas apaisée, deux révolutionnaires exilés, le Spadois Brixhe et le Theutois Laurent-François Dethier sont allés à Paris. Dans les décisions prises en France par l'Assemblée Nationale pendant la Nuit du 4 Août, ils retrouvaient des éléments du programme des révolutionnaires franchimontois en 1789. Au Club des Jacobins, tous deux se fortifiaient dans l'opposition à tout ce qui touchait à la féodalité. Les événements - les "libérations" de leur canton par les armées de la République, les décisions prises

³³ En wallon: Brosse! *On pout bin dire hov'lète*, On peut bien dire brosse! (Jean HAUST, Dictionnaire du wallon liégeois, p. 335). - = Fam. *Tu peux toujours te brosser*, tu n'obtiendras pas ce que tu désires, tu t'en passeras. (Dictionnaire ROBERT). - Albin BODY indique: *Hov'lette*, à peu près synonyme d'*A la porte!* (*Poèmes et chansons relatifs à la Révolution liégeoise de 1789*, p. 372).

³⁴ Registre 3740, fol. 148.

³⁵ Jean Tarnowski de Drikow, staroste de Kaorilie, était venu à Spa en 1773; depuis cette date jusqu'à son décès survenu en 1807, il entretint avec J.-Ph. De Limbourg une correspondance régulière. Ph. de LIMBOURG, *Lettres et mémoires...*, p. XXXI.

³⁶ *Idem*, p. 328-329.

par les nouvelles autorités, puis l'annexion définitive à la France leur permettront d'en délivrer définitivement leurs concitoyens.

La première arrivée, fin novembre 1792, des troupes de la République dans la Principauté de Liège et le retour des exilés au pays ont amené la reprise de la campagne contre les droits féodaux.

En même temps qu'ils proposent à leurs concitoyens, le 23 décembre 1792, dans des "Voeux solennels émis par les habitants des communautés de Theux et de Spa au cours de leurs assemblées générales" le rattachement du Franchimont à la France, Dethier et Brixhe indiquent les conditions dans lesquelles ils estiment que celui-ci doit avoir lieu: L'article 8 est virulent quand il impose la destruction du système de l'Ancien Régime. Ne dit-il pas: "*Qu'il [le peuple] regarde et déclare le régime féodal, la noblesse, les droits seigneuriaux, la dîme, les banalités, la servitude réelle et personnelle, les droits exclusifs de chasse et de pêche, les corvées, et généralement tous les privilèges, tous les engagements, toutes les prétentions contraires à la Déclaration des Droits de l'Homme, nuls et abolis pour toujours*"³⁷. Et l'article 11: *Que les personnes et les biens de ces oppresseurs doivent être mis en arrestation sous la main et garde du peuple, pour servir de caution aux opprimés jusqu'à ce que les réparations et indemnités dues leur soient payées par ces personnes, ou qu'elles aient été tirées hors de leurs biens, selon le mode, l'ordre et la proportion à déterminer par les députés du peuple*³⁸.

Ces principes seront repris, le 26, dans l'Assemblée tenue à Theux des citoyens et députés réunis des pays de Franchimont, de Stavelot et de Logne aux points 4 et 7 d'une Déclaration unanime:

4. *L'abolition à toujours de la féodalité, de la servitude réelle et personnelle, de la noblesse, des dixmes, des corvées, des banalités, &c., et en général de tous privilèges, prétentions, exemptions et engagements contraires à la liberté, à l'égalité et autres points de la Déclaration des Droits de l'Homme.*

7. *L'arrestation des biens et, si besoin, des personnes des oppresseurs pour servir de gages aux opprimés*³⁹.

Ils anticipaient la publication faite au balcon de la maison commune de Spa, le 27 décembre⁴⁰, du décret pris, le 15, par la Convention Nationale⁴¹. Dans celui-ci "*la République*

³⁷ C.D.P., III, p. 10-11.

³⁸ *Idem*, III, p. 12.

³⁹ *Idem*, III, p. 21.

⁴⁰ *Idem*, III, p. 38.

Française proclame la liberté et la souveraineté de tous les peuples chez lesquels elle a porté et portera les armes". L'article I^{er} stipule: *Dans les pays qui sont ou qui seront occupés par les armées de la République, les généraux proclameront sur le champ, au nom de la Nation française, la Souveraineté du peuple, la suppression de toutes les autorités établies, des impôts ou contributions existans, l'abolition de la dîme, de la féodalité, des droits seigneuriaux, tant féodaux que censuels, fixes ou casuels, des banalités, de la servitude réelle ou personnelle, des droits exclusifs de chasse et de pêche, des corvées, de la noblesse et généralement de tous les privilèges*⁴².

Les autorités révolutionnaires n'auront toutefois pas le temps de mettre en pratique le système régénéré. Deux mois après la proclamation en faveur de l'annexion à la France, l'armée autrichienne repoussera les soldats de la jeune République; le 4 mars 1793, Liège assistera au départ de ces derniers et à leur remplacement par les kaiserliks qui, pour la seconde fois, restaurent le pouvoir du prince-évêque.

Ce fut pour peu de temps. Après la bataille de Sprimont (septembre 1794), les armées républicaines viendront à nouveau "libérer" le Pays de Franchimont et y imposer la législation française. Désormais les Spadois, devenus citoyens français, payeront des contributions et seront dispensés des waite et comte avoine. Mais au point de vue de leur porte-monnaie, ils n'ont pas gagné au change...

A. Doms

Note de la rédaction

Concernant la révolution liégeoise et la singularité du mouvement révolutionnaire dans le Marquisat de Franchimont, le lecteur consultera avec intérêt les ouvrages suivants disponibles notamment à la Bibliothèque Communale de Spa:

HARSIN Paul, *La révolution liégeoise de 1789*, La Renaissance du Livre, 1954.

DOMS Alex, *Les 25 séances du Congrès de Polleur*, Imprimerie Pirard, 1964.

DOMS Alex, *Polleur en 1789-1790. Brève chronique de J.F. MAWET avec commentaires et compléments d'archives*, Imprimerie Lelotte, 1984.

⁴¹ Les réformes prises par les Représentants provisoires, dont l'abolition dans certaines provinces de la dîme, des droits seigneuriaux et de la noblesse sont présentées par Suzanne TASSIER in *Histoire de la Belgique sous l'occupation française en 1792-1793*, p. 189-190. Le décret lui-même et ses conséquences en Belgique en p. 234-242. Des approbations belges sont évoquées en p. 253-257 et son exécution p. 276-278 et 285-287.

⁴² C.D.P., III, p. 31.

**A Spa, des bénévoles enthousiastes, généreux, désintéressés, *SPA-ATTRACTIONS* :
une société active, mais tombée dans l'oubli.**

Depuis mon enfance, j'ai toujours été fascinée par les noms : jolis, mystérieux, bizarres parfois pour une enfant, qui furent donnés aux promenades entourant Spa. J'ignorais qu'il existait, fin du 19^{ème} siècle début du 20^{ème} siècle, un groupe d'amoureux de Spa qui fut à l'origine de ces nombreuses appellations. Ces personnes bénévoles, actives, généreuses, imaginatives aussi se groupèrent en association et créèrent la société *Spa-Attractions*.

Je vais vous en conter l'histoire et vous faire connaître les réalisations belles, nombreuses et remarquables qui, à une certaine époque, embellirent Spa et ses abords à la plus grande satisfaction des Spadois et des étrangers y séjournant.

La société *Spa-Attractions* fut fondée par l'historiographe et archiviste de Spa M. Albin Body, le 15 décembre 1894. Le règlement fut imprimé par l'éditeur V. GOFFIN 43, avenue du Marteau à Spa. Il contient 22 articles.

Cette société avait pour but d'attirer et de retenir les étrangers à Spa, de leur rendre le séjour de plus en plus agréable en améliorant et en augmentant toutes ses attractions. Elle avait également pour but la création, le développement, l'amélioration et l'entretien du merveilleux réseau de promenades qui dote notre ville d'une couronne incomparable.

Le Comité, lors de la fondation, se composait de :

Le Président d'honneur : **Albert de DAMSEAUX**, bourgmestre de Spa

Le Président : **H. DOLEZ**, ministre plénipotentiaire

Les Vice-Présidents : **A. BODY** et **J. HENRARD**

Le secrétaire : **P. DOMMARTIN**

Le trésorier : **Henry LEBOUTTE**

La société est composée de membres d'honneur, de membres à vie, de membres donateurs, de membres protecteurs payant respectivement une annuité de cent, vingt et cinq francs.

Je vous donne en lecture ci-après, les articles du règlement tels qu'ils furent élaborés lors de la fondation de la société en 1894 et remaniés ensuite en 1902.

REGLEMENT :

Art. 1 : La société a pour but de rendre aux étrangers le séjour de Spa de plus en plus agréable par la création, l'amélioration et l'entretien des promenades et par l'organisation de fêtes, concours et expositions.

Elle contribue dans la mesure de ses ressources et moyens à l'embellissement et à la conservation des sites et en général à tout ce qui a rapport à l'esthétique de la ville et de ses environs.

La société transmet à l'administration communale les travaux et desiderata qu'elle juge dignes d'être patronnés sans s'engager à leur réalisation qui n'est pas de son domaine.

Art. 2 : la société est fondée en dehors de tout esprit de parti : elle s'interdit toute immixtion dans la politique générale ou locale.

Art.3 : La société pourvoit à ses dépenses :

A) Par le produit de la cotisation de ses membres;

B) Par les subsides des administrations publiques;

C) Par des dons volontaires.

Art. 4 : La société est composée de membres d'honneur, de membres protecteurs, de membres actifs et de membres correspondants.

Art.5 : Les membres sont admis par le Comité administratif, composé comme il est dit à l'article 13.

L'exclusion pour infraction au règlement ne peut être prononcée que par les 2/3 des membres présents du comité.

Le membre intéressé sera invité à présenter sa défense.

Art.6 : Les membres d'honneur, protecteurs et actifs qui ont tous les mêmes droits, paient respectivement une annuité minimum de cent, vingt et cinq francs.

Art.7 : La cotisation est due pour l'année sociale en cours.

Art.8 : L'année sociale commence le 1^{er} septembre.

Toute démission doit être donnée par écrit, avant le 1^{er} septembre. A défaut de quoi le membre démissionnaire se trouve engagé pour l'année suivante à concurrence de la somme souscrite pour l'année antérieure.

Art.9 : Une assemblée générale de tous les membres sera annuellement convoquée par les soins du comité, en septembre.

Art.10 : Les membres du Comité élus pour 4 ans par l'assemblée générale à la majorité absolue, sont rééligibles par moitié tous les 2 ans.

Toute démission de membre du Comité doit être adressée par écrit au secrétaire. Toute présentation de candidature doit être signée de 5 membres de la société et adressée au secrétaire 15 jours avant l'assemblée générale.

Art.11 : Le compte des recettes et dépenses de l'exercice écoulé sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Il sera publié et adressé à tous les membres et à l'administration communale en même temps que le rapport sur les travaux effectués et que la liste des projets adoptés et des vœux émis pendant la session.

Art.12 : Les propositions de travaux à exécuter ou de projets à réaliser doivent être adressés par écrit au Comité.

Leur auteur pourra être invité à les développer en séance du Comité.

Art.13 : La société est gérée par un comité administratif de 21 membres.

Il nomme son bureau qui a la gestion des affaires sociales.

Le président peut être choisi en dehors du Comité. Dans ce cas il a voix délibérative.

Le Trésorier perçoit les cotisations, présente l'état des recettes et dépenses, après approbation des notes et factures par le président ou les vice-présidents.

Art.14 : le bourgmestre de Spa est de droit Président d'honneur.

Art.15 : Une assemblée extraordinaire peut être convoquée, soit sur l'initiative du Comité, soit à la demande de vingt sociétaires.

Art.16 : Les membres du Comité habitant la ville et qui auront 5 absences non motivées pendant une des années de leur mandat seront considérés comme démissionnaires et non rééligibles pour un mandat immédiat.

Art.17 : Dans la mesure du possible, les travaux exécutés par la société seront mis en adjudication sur devis, entre les sociétaires.

Art.18 : Les œuvres importantes édifiées avec des libéralités porteront le nom des donateurs si ceux-ci y consentent.

Art .19 : Toute proposition de révision des statuts doit figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale spécialement convoquée à cet effet.

L'assemblée ne peut statuer sur première convocation si elle ne réunit au moins la moitié des membres. Sur une seconde convocation, elle délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Les diverses modifications de même que l'ensemble, doivent réunir les deux tiers des votants.

Art.20 : La dissolution de la société ne peut être prononcée que par une assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet et à laquelle doivent assister les deux tiers des membres.

Si l'assemblée n'est pas en nombre, il en sera convoqué une nouvelle endéans les trois semaines. Celle-ci peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents.

La dissolution ne peut en aucun cas être prononcée qu'à la majorité des trois quarts des membres présents.

En cas de dissolution, tout l'avoir social devient la propriété du bureau de bienfaisance.

Art.22 : Le Comité décide de tous les cas non prévus par les présents statuts.

Il a, en outre, été créé trois sections :

La première s'occupant des promenades et des sites; son chef est M. Hansen

La deuxième comprenant la publicité; son chef en étant M. Leboutte

La troisième ayant pour objet les fêtes; son chef est M. Noel.

Spa-Attractions fut fondée en dehors de tout esprit de parti, elle s'interdisait toute immixtion dans la politique générale ou locale.

Pour poursuivre l'étude et la vie associative de *Spa-Attractions*, je vous livre les noms des membres du Comité qui ont œuvré à la réussite de leurs nombreux et beaux projets :



*Baron Joseph de Crawhez (extrait du « Programme des Fêtes Meyerbeer » 1912)
(Coll. Musée de la Ville d'eaux).*

PRESIDENTS D'HONNEUR :

De 1895 à 1903 : Monsieur **Albert de DAMSEAUX**, bourgmestre de Spa

De 1903 à 1911 : Monsieur **PELTZER-GRAUX**, bourgmestre de Spa

De 1912 à 1913 : **Baron Joseph de CRAWHEZ**, bourgmestre de Spa

De 1914 à 1920 : Grande Guerre....pas d'activités

De 1921 à 1928 : **Baron Joseph de CRAWHEZ**, bourgmestre de Spa

PRESIDENTS :

De 1895 à 1897 : Monsieur **H. DOLEZ**, ministre plénipotentiaire

De 1898 à 1902 : (décès de Monsieur DOLEZ) nomination du **Comte H. van der BURCH**

1903 : Monsieur **PELTZER-GRAUX**

De 1904 à 1913 : Monsieur **H. LEBOUTTE**

De 1914 à 1920 : Grande Guerre... pas d'activités

De 1921 à 1928 : Monsieur **P. DOMMARTIN**

1938 : Monsieur **P. DOMMARTIN**

VICE-PRESIDENTS :

De 1895 à 1896 : MM. **Albin BODY** et **J. HENRARD**

De 1897 : MM **J. HENRARD** et **W. HANSEN**

De 1898 à 1899 : Monsieur **J. HENRARD**

De 1900 à 1902 : MM **J. HENRARD** et **H. LEBOUTTE**

De 1903 : Monsieur **H. LEBOUTTE**

De 1904 : MM. **J. ROLAND** et **L. HAULT**

De 1905 : Monsieur **L. HAULT**

De 1906 à 1913 : MM. **L. HAULT** et le **Colonel PLUCKER**

De 1914 à 1920 : Grande Guerre...

De 1921 à 1922 : MM. **L. HAULT** et le **Colonel PLUCKER**

De 1923 à 1927 : M. **L. REIGLER** et le **Colonel PLUCKER**

De 1928 : M. **L. REIGLER**

1938 : M. **JOSEPH ALLIGANS**

SECRETAIRES :

De 1895 à 1896: Monsieur **P. DOMMARTIN**

De 1897 à 1903 : MM. **P. DOMMARTIN** et **L. HAULT**

De 1904 à 1913 : Monsieur **P. DOMMARTIN**

De 1914 à 1920 : Grande Guerre ...

De 1921 à 1928 : M. **G. JEHIN**

1938 : M. **G. JEHIN**

TRESORIERES :

De 1895 à 1899 : M.**H. LEBOUTTE**

De 1900 à 1905 : M. **J. ENGEL-KRINS**

De 1906 à 1913 : M. **Lambert HANRION**

De 1914 à 1921 : Grande Guerre ...

De 1922 à 1928 : M. **Lambert HANRION**

1938 : M. **DE BOURNONVILLE**

De 1895 à 1928, les procès-verbaux des assemblées générales étaient imprimés chaque année, par les imprimeurs suivants :

V. GOFFIN, éditeur, avenue du Marteau, 4 à Spa

Imprimerie L.LEBRUN, avenue du Marteau à Spa

Imprimerie J. HANRION, à Spa

Imprimerie Maurice CREHAY, rue Fraikin à Spa

Imprimerie de la *GAZETTE DE SPA et de l'arrondissement de VERVIERS*

Imprimerie Ve ENGELS-LIEVENS

Imprimerie lithographie V. HAVARD, rue de l'Hôtel de Ville à Spa

J. HANRION Père à Spa

Imprimerie Jean DEMARET à Spa

COUVREUR TEFNIN à Spa

HANRION-HUTSEMEKERS ET FILS à Spa

J. STENHUSE à Spa

GESTION DE L'ASSOCIATION

Chaque année, lors de l'assemblée générale statutaire, un rapport très complet, décrivant les travaux réalisés durant l'année et les projets pour le futur, est présenté par le Président en fonction. Les comptes y sont approuvés et le détail de ceux-ci peut chaque fois être consulté par le membre qui le désire.

La gestion est assurée par le trésorier. Au fil des années et à la lecture des procès-verbaux des assemblées générales, on constate que les RECETTES proviennent essentiellement des éléments suivants :

- Cotisation des membres,
- Souscriptions publiques diverses : par exemple pour le buste de SM la Reine,
- Allocations et subsides de l'administration communale sur base des divers travaux précisés,
- Subsides du *Cercle des Etrangers*,
- Subsides de la direction des fêtes pour la *Bataille de fleurs* ,
- Dons pour le concours des timbres réclame,
- Subsides de la ville pour ce concours,
- Dons et produit des entrées de la *Fête vénitienne*,
- Ventes de « timbres réclame »

En voici quelques exemples :

Don de 300 francs de Sa Mesté la Reine pour la création de la promenade Belle-Vue,

Divers dons de particuliers,

Souscription de M. d'Andrimont pour la tour de Malchamps,

Don du Comte van der Burch pour la promenade du ruy de Creppe,

Ventes du *Guide des promenades* édité une première fois en 1902, par l'imprimeur J. HANRION Père à Spa et réédité en 1921 par la Maison d'Editions A. DE BOECK.

Quant aux DEPENSES, celles-ci sont prises en charge par l'association et l'exercice social se termine presque toujours en boni.

Dans les dépenses, nous trouvons (cette liste étant indicative et non limitative) :

- Les imprimés et fournitures de bureau,
- Les frais de correspondances, convocations, perception des reçus,
- Le coût des divers travaux d'embellissement de la ville : tablettes de la cascade monumentale, aménagement des nombreuses promenades et pavillons, oriflammes et mâts, plaques indicatrices des promenades, porte-affiches,
- Aménagement du monument du parc aux créateurs des promenades,
- Erection d'une tour en bois à Malchamps,
- Prix des divers concours organisés et participation aux fêtes diverses,
- Fabrication de nombreux bancs destinés à être placés dans les promenades des environs de la ville,
- Coût des cantonniers (ceux-ci étant rémunérés par *Spa-Attractions*)

QUELQUES CHIFFRES

années	membres	recettes	dépenses	boni	mali
1895	116	4.583,10	4.067,80	515,30	
1896	120	2.414,80	1.936,65	478,15	
1897	125	4.077,90	3.686,64	391,29	
1898	130	5.192,10	4.626,67	565,43	
1899	154	5.968,93	5.695,10	273,83	
1901	186	5.227,87	4.890,64	387,23	
1902	216	2.208,23	2.008,20	200,03	
1903	204	6.468,30	6.015,09	453,21	
1904	215	2.378,21	1.294,76	1.083,45	
1905	227	2.951,67	2.100	851,67	
1907	229	2.664,24	2.005,39	658,85	
1908	234	3.195,80	2.172,25	1.023,55	
1909	205	3.660,25	3.085,78	574,47	
1910	178	2.535,77	2.097,65	438,12	
1911	165	2.276,52	2.010,12	266,40	
1912	154	2.384,10	1.170,34	1.213,76	
1913	147	2.867,08	1.504,88	1.63,20	

De 1914 à 1921, les activités de la société furent mises en veilleuses mais reprirent de plus belle et les chiffres suivants montrent à suffisance la vitalité des responsables de *Spa-Attractions*

1922	226	16.720,65	10.190,90	6.529,75	
1923	277	17.456,5	13.422,70	4.035,55	
1924	292	23.476,20	12.326,95	11.149,25	
1925	268	17.421,50	14.669,35	2.752,15	
1926	265	16.783,80	10.705,62	6.077,18	
1927	263	23.170,78	13.559,95	9.610,83	
1928	255	23.144,83	15.737,95	7.406,88	
1938	300	22.536,00	22.536,00		

A suivre...

M. Poncelet